

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS
(GIRONDE)**

Date de convocation : 07/09/2026	
Membres :	
En exercice :	09
Présents :	09
Votants :	09
Date de publication : 16/09/2026	

Le 14 septembre 2026 à 19h00 à la Mairie de Cabanac-et-Villagrains,

le Conseil d'Administration du CCAS de CABANAC-et-VILLAGRAINS (Gironde), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Président du CCAS.

Étaient présents : Valérie BÉLURIER, Jean Georges CLAIR, Corinne GRÉGOIRE, Solange FORÊT, Marie-Christine LEPIC, Sébastien MÉTÉNIER, Katia PÉDEMARY, Éric PLANTECOSTE et Sophie SUBIRATS

Était représenté : -

Était absent : -

Secrétaire de séance : Katia PÉDEMARY

DÉLIBÉRATION N° 2026-04**OBJET : Élection de la Vice-Présidente du CCAS**

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président » ;

Considérant que M. le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Mme Solange FORÊT s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du CCAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation de la Vice-Présidente à bulletins secrets ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1er : Est élue à l'unanimité Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS, Mme Solange FORÊT.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3 : M. Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

POUR : 09
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 14 septembre 2026

Le Président



Jean Georges CLAIR

La secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, representing the name Katia Pédemay.

Katia PÉDEMARY